



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

Académie de Lyon		Session 2003	Code(s) examen(s)	Tirages
Corrigé B.P. Boucher			22106	
Épreuve : Gestion Environnement économique, juridique et social de l'entreprise			E4 U42	
Coefficient : 1	Durée : 1 h	Feuillet :	2 / 4	

2	Vous pouvez vous aider du document ② pour répondre à certaines des questions qui suivent :	S 42 - 7		
	21 – Donnez la signification du sigle CDD ? Ce sigle signifie Contrat à Durée Déterminée			0,5
	22 – Citez les deux autres types de contrats de travail les plus fréquents (donnez la signification des sigles éventuellement utilisés) : CDI : Contrat à Durée Indéterminée CTT : Contrat de Travail Temporaire (intérim)			1
	23 – Précisez ce qui est versé habituellement à une personne à l'issue d'un CDD en plus de sa rémunération de base : Dans la plupart des cas le salarié peut toucher : - une prime de précarité - une indemnité compensatrice des congés payés (si ceux ci n'ont pas été pris par le salarié)			1
	24 - Donnez pour un de ces suppléments de salaire ce qui a été modifiée en 2002 : La prime de précarité qui était auparavant de 6% de la rémunération brute cumulée, est passée à 10%.			0,5
	27 - Citez 2 types de contrats aidés par l'Etat (donnez la signification des sigles) : Contrat d'apprentissage, contrat de qualification, CES (Contrat Emploi Solidarité), CEC (Contrat Emploi Consolidé), Contrats Jeunes, ...			1
	28 – Expliquez en quoi ces contrats sont « aidés par l'Etat » : L'Etat aide financièrement les structures qui accueillent les personnes en contrat aidé (entreprises, associations, collectivités locales...): primes, exonération de charges sociales (partielle ou en totalité),...			1
	27- Donnez au moins 2 objectifs de ces contrats aidés : Le but de la mise en place de ces contrat peut être la baisse du chômage, l'aide à l'insertion de personnes (chômeurs de longue durée, ...), l'aide à la formation, ...			1

Académie de Lyon		Session 2003	Code(s) examen(s)	Tirages
Corrigé B.P. Boucher			22106	
Épreuve : Gestion Environnement économique, juridique et social de l'entreprise			E4 U42	
Coefficient : 1	Durée : 1 h	Feuillet :	3 / 4	

3	<p>Répondre aux questions qui suivent en vous aidant des documents ③ et ④ :</p> <p>31 – Expliquez comment un artisan ou un commerçant peut tirer profit de l'arrivée d'un concurrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'arrivée d'un concurrent peut être l'occasion de se remettre en question tant au niveau des produits vendus que des services proposés : il s'agit de s'attaquer aux points faibles de sa propre entreprise afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs.</i> - <i>Par ailleurs l'arrivée d'un nouveau commerçant peut attirer d'autres clients dans le secteur commercial concerné, ce qui peut dopper l'activité de l'ensemble des commerçants de la zone.</i> <p>32 – Précisez ce qu'est « une clause de non concurrence » (qu'un employeur peut inclure dans un contrat de travail) et les limites que doit comporter cette clause :</p> <p><i>La clause de non concurrence doit permettre de garantir que le salarié qui quitte l'entreprise ne détourne pas une partie de la clientèle s'il est embauché chez un concurrent ou s'il s'installe à son compte à proximité de l'entreprise de son ancien employeur.</i></p> <p>Cette clause de non concurrence doit être limitée dans le temps (ex : 1 an après le départ du salarié) et dans l'espace (ex : plus 10 km de l'entreprise)</p> <p>33 – Donnez la nouvelle mesure concernant cette clause de non concurrence qui est en faveur du salarié :</p> <p><i>Si le contrat de travail comporte une clause de non concurrence, celle ci doit être assortie d'une contrepartie financière (indemnité compensatrice : versée mensuellement pendant la durée du contrat, ou sous forme de prime unique à l'issue du contrat)</i></p>	S 42 . 3		1,5
				1
				1

Académie de Lyon		Session 2003	Code(s) examen(s)	Tirages
Corrigé B.P. Boucher			22106	
Épreuve : Gestion Environnement économique, juridique et social de l'entreprise			E4 U42	
Coefficient : 1	Durée : 1 h	Feuillet :	4 / 4	

4	Vous pouvez répondre aux questions qui suivent en vous aidant du documents ⑤ :	S 42 - 8		
	41 – Donnez la signification des sigles : - CGPME : Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises			2
	- UPA : Union Professionnelle de l'Artisanat			
	- MEDEF : Mouvement des Entreprises de France			
	- FNSEA : Fédération Nationale du Syndicat des Exploitants Agricoles			
	42 – Dites ce que ces différents syndicats ont en commun : Ce sont tous des syndicats patronaux, d'employeurs.			0,5
43 – Précisez quelles organisations syndicales peuvent être amenés à négocier avec les précédents ; Citez en deux (en donnant la signification des sigles éventuellement utilisés) Ce sont les syndicats de salariés : - CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail - FO : Force Ouvrière - CGT : Confédération Générale du Travail - CGC : Confédération Générale des Cadres etc...			1,5	
44 – Quel est le but des syndicats ? Ils sont chargés de défendre les droits et les intérêts de leurs adhérents.			1	
45 – Expliquez le sens du slogan choisi pour les élections prud'homales de décembre 2002 : « Employeurs, mêlez – vous de vos oignons » : <i>L'objectif est d'inciter les employeurs à voter lors des prochaines élections prud'homales, afin d'éviter l'abstention car ils sont directement concernés.</i>			0,5	
46 – Précisez en quoi les Conseils des Prud'hommes constituent « une exception française » : <i>Contrairement à d'autres pays, les juges dans les conflits entre salariés et patrons ne sont pas des magistrats professionnels mais des salariés et des patrons élus par leurs pairs.</i>			1	

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.